Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B287-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B287

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les avenants n°1 relatif à la prolongation de la durée des marchés n°09M019 et 09M020 de gestion et d'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel d'entreprises à Pertuis et Meyreuil

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des affaires juridiques et de la commande publique
AT

03_2_07

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer les avenants n°1 relatif à la prolongation de la durée des marchés n°09M019 et 09M020 de gestion et d'animation de deux pépinières d'entreprises innovante et d'un hôtel d'entreprises à Pertuis et Meyreuil.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le nouveau marché relatif à la gestion et à l'animation des pépinières d'entreprises de Meyreuil et de Pertuis a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 30 mars 2012, à la Société Interfaces.
Suite à cette décision la société Inno TSD, titulaire du marché arrivant à échéance et dont l'offre n'a pas été retenue pour le nouveau marché, a engagé un recours en référé pré-contractuel contre la procédure de mise en concurrence.
Le recours a été rejeté par le Tribunal Administratif de Marseille par une ordonnance du 16 mai 2012.
La société Inno TSD a introduit un recours en cassation en Conseil d'Etat contre cette ordonnance.
Renseignement pris auprès du Conseil d'Etat cette affaire devrait être jugée en septembre 2012.
Compte tenu de cette information sur la proximité de la date de jugement de cette affaire il est proposé de prolonger par avenant le marché arrivant à échéance le 13 août 2012 relatif à la gestion des pépinières, pour permettre au Conseil d'Etat de statuer définitivement sur la régularité de la procédure de renouvellement du marché.

Exposé des motifs :

Le nouveau marché relatif à la gestion et à l'animation des pépinières d'entreprises de Meyreuil et de Pertuis a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 30 mars 2012, à la Société Interfaces.

Suite à cette décision, la Société Inno TSD, titulaire du marché arrivant à échéance et dont l'offre n'a pas été retenue pour le nouveau marché, a introduit un recours en référé pré-contractuel devant le Tribunal Administratif de Marseille le 27 avril 2012.

Dans son recours, la Société Inno TSD a notamment soulevé que la procédure de mise en concurrence n'aurait pas été régulière dans la mesure où les candidats à l'attribution du marché n'auraient pas eu d'informations suffisantes en matière de reprise du personnel.

Par une ordonnance du 16 mai 2012, le Tribunal Administratif de Marseille a rejeté la requête de la Société Inno TSD dirigée contre la décision d'attribution du 30 mars 2012.

La Société Inno TSD a introduit un recours en cassation devant le Conseil d'Etat contre l'ordonnance du 16 mai 2012 en insistant sur le moyen relatif à l'insuffisance d'information délivrée aux candidats sur la reprise du personnel.

Renseignement pris auprès du Conseil d'Etat, cette affaire devrait être examinée pour son admission au cours du mois de juillet 2012 et, en cas d'admission, elle devrait être jugée en septembre 2012.

Compte tenu de cette information sur la proximité de la date de jugement de cette affaire, il est proposé de prolonger le marché arrivant à échéance le 13 août 2012 pour permettre au Conseil d'Etat de statuer définitivement sur les griefs soulevés à l'encontre de la procédure de renouvellement du marché et assurer la continuité du service.

A cet effet, il est rappelé que le marché qui arrive à échéance comprend deux lots :

- Le lot n°1 « GESTION ET ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES MICHEL CAUCIK ET D'UN HOTEL D'ENTREPRISES », notifié à la Société Inno-TSD par lettre RAR du 11 août 2009, attribué pour un prix global et forfaitaire de 824 803,00 €HT ;

- Le lot n°2 « GESTION ET ANIMATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES A PERTUIS », notifié à la Société Inno-TSD par lettre RAR du 11 août 2009, attribué pour un prix global et forfaitaire de 307 838,00 €HT.

Ces deux lots ont été passés pour une durée ferme de 36 mois à compter de la réception de la notification, soit une échéance au 13 août 2012 inclus.

Objet des avenants

La prolongation des prestations jusqu'au 15 octobre 2012 inclus, porterait le prix global et forfaitaire, des lots n°1 et n°2, aux montants suivants :

Pour le lot n°1 concernant la pépinière et l'hôtel technologique de Meyreuil :

Ancien montant du marché	824 803,00€ HT
Prestations en plus value	41 000,00€ HT
Nouveau montant du marché	865 803,00€ HT
% de variation	4,97%

Pour le lot n°2 concernant la pépinière de Pertuis :

Ancien montant du marché	307 838,00€ HT
Prestations en plus value	15 000,00€ HT
Nouveau montant du marché	322 838,00€ HT
% de variation	4,87%

L'article 5 de l'acte d'engagement des lots 1 et 2 sera modifié de manière à porter la durée des marchés à 38 mois et 2 jours, soit jusqu'au 15 octobre 2012 inclus.

Par ailleurs, ces avenants n'ont pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédure formalisée entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

Dispositif :1

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°2009M019 relatif à « GESTION ET ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES MICHEL CAUCIK ET D'UN HOTEL D'ENTREPRISES » (+4,97%) ;

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°2009M020 relatif à « GESTION ET ANIMATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES A PERTUIS » (+4,87%) ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les avenants n° 1 et toutes les pièces nécessaires à leur aboutissement ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté.

communauté du
PAYS D'AIX

« GESTION ET ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES MICHEL CAUCIK ET D'UN HOTEL D'ENTREPRISES A MEYREUIL»

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°09M019 du 12 AOUT 2009

Titulaire : Inno TSD SARL

AVENANT AU MARCHE DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES MICHEL CAUCIK ET D'UN HOTEL D'ENTREPRISES A MEYREUIL
ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société Inno-TSD SARL

Domiciliée Ophira 1 – Place Joseph Bermond BP 63 06902 Sophia Antipolis
Immatriculée au RCS de Grasse sous le n°339 309 320 00051
Code APE 7112B
représentée par Monsieur Marc Pattinson, Directeur Général, dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:09 M 019
Date de notification du marché : 12 août 2009
Montant H.T. du marché initial : 824.803,00 € HT
Nouveau montant du marché : 865.803,00€ HT

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 1 à 3

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat en cours arrivant à échéance le 13 août 2012.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- prolonger la durée du marché. ;
- augmenter le montant du marché

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

L'exécution du marché et notamment les prestations relatives à l'animation et à la gestion économique de la pépinière de Meyreuil, ainsi que le mandat de gestion administrative et technique du site, se poursuit jusqu'au 15 octobre 2012 inclus.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 5 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« La durée du marché est fixée à 38 mois et 2 jours à compter de sa date de notification ».

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché :	824 803,00 € HT
Prestations en plus value :	41.000,00 € HT
Nouveau montant du marché :	865.803,00 € HT
% de variation :	4,97 %

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , Sophia Antipolis, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

(signature et cachet de la société)

A Aix en Provence , le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au développement économique

Roger PELLENC

communauté du
PAYS D'AIX

« GESTION ET ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES DE PERTUIS»

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°09M020 du 12 AOUT 2009

Titulaire : Inno TSD sarl

AVENANT AU MARCHE DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES A PERTUIS ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société , Inno-TSD SARL

Domiciliée Ophira 1 – Place Joseph Bermond BP 63 06902 Sophia Antipolis
Immatriculée au RCS de Grasse sous le n°339 309 320 00051
Code APE 7112B
représentée par Monsieur Marc Pattinson, Directeur Général, dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 09M 020
Date de notification du marché : 12 août 2009
Montant H.T. du marché initial : 307 838,00 € HT
Nouveau montant du marché : 322.838,00 € HT

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 1 à 3

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat en cours arrivant à échéance le 13 août 2012.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- prolonger la durée du marché ;
- augmenter le montant du marché

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

L'exécution du marché et notamment les prestations relatives à l'animation et à la gestion économique de la pépinière de Pertuis, ainsi que le mandat de gestion administrative et technique du site, se poursuit jusqu'au 15 octobre 2012 inclus.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 5 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« La durée du marché est fixée à 38 mois et 2 jours à compter de sa date de notification ».

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché :	307 838,00 € HT
Prestations en plus value :	15.000,00 € HT
Nouveau montant du marché :	322.838,00 € HT
% de variation :	4,87 %

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , Sophia Antipolis, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

(signature et cachet de la société)

A Aix en Provence , le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au développement économique

Roger PELLENC

2012_B287

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les avenants n°1 relatif à la prolongation de la durée des marchés n°09M019 et 09M020 de gestion et d'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel d'entreprises à Pertuis et Meyreuil

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012